

Prologue à l'édition 2025. Faut-il faire encore écrire nos étudiantes et étudiants ?

En ces temps de « robolution »¹, les outils LLM (*large languages models*) dont le plus célèbre est ChatGPT, se répandent dans les usages des élèves et étudiants², et sont même promus par un certain nombre d'acteurs de l'enseignement. Dans ce contexte inédit, où des machines rédigent en quelques secondes un texte parfaitement rédigé, faut-il encore proposer un prix d'écriture ? La question paraît légitime, mais continuer à proposer ce prix se justifie, d'autant plus que l'utilisation de l'IA générative pose un certain nombre de problèmes³ : impact environnemental, protection des données personnelles, cyberaddiction, affaiblissement des capacités cognitives voire perte de compétences, problème éthique. Je ne développerai pas tous ces aspects de la question, mais rappellerai deux points : ceux concernant les impacts environnementaux, et la formation de nos étudiants.

1^{er} point : l'impact environnemental du numérique. Pourquoi effectuer un focus sur les impacts environnementaux du numérique ? En ces temps de transition environnementale, la fonction communication, comme d'autres fonctions dans les organisations, doit prendre sa part dans les évolutions en cours et à venir⁴. Les enseignants d'expression-communication en IUT sont donc concernés. Comme le rappellent les études du *think tank* Shift Project, l'empreinte carbone du numérique est loin d'être négligeable (sans oublier les autres pollutions contribuant au désastre écologique) :

« Le numérique représente 2,5 % de l'empreinte carbone du pays en 2020 et 11 % de la consommation électrique nationale (ADEME & Arcep, 2023 ; HCC, 2020). Les études prospectives se succèdent et concluent à une hausse tendancielle de plus en plus forte de l'empreinte carbone sur la décennie 2020 – 2030 : + 45 % selon la dernière étude effectuée par l'ADEME et l'Arcep (ADEME & Arcep, 2023, 65, 69, 73, 75, 78, 79)⁵. »

Cette augmentation de la consommation électrique très souvent non décarbonée vient en particulier du développement des centres de données (*data centers*). Tous les chiffres sont disponibles sur le site du Shift Project. À cette augmentation des centres de données s'ajoute une consommation toujours plus forte des outils numériques par l'ensemble de la population. Les terminaux (télévision, écrans, ordinateurs, objets connectés, Box, imprimantes, téléphones, consoles, tablettes, etc.) représentent 66,2 % de la consommation d'énergie du numérique⁶. Certes, l'intelligence artificielle peut contribuer à réduire l'impact écologique. Certains outils numériques aident par exemple à repérer automatiquement par télédétection la déforestation et les fuites de chaleur dans les bâtiments, ou encore réduire le gaspillage alimentaire, ou optimiser les systèmes de transports⁷. Mais l'IA demande d'immenses quantités de données et mobilise une grande puissance de calcul. Les modèles d'affaires des acteurs du numérique indexent leur performance sur l'augmentation toujours plus importante des volumes d'équipements et des données en circulation ; leur objectif est donc de favoriser la massification des

1 Néologisme inventé par Bruno Bonell pour désigner l'arrivée des machines intelligentes Ce terme est cité dans l'ouvrage de Véronique Mesguich (2024). **Rechercher l'information stratégique sur le web**. Deboeck supérieur.

2 Le masculin est employé comme genre neutre pour ne pas alourdir un règlement déjà long, mais il renvoie bien sûr aux étudiantes et étudiants d'IUT.

3 Pour s'informer sur la face sombre de l'IA, industrie vorace en ressources naturelles, logistiques et humaines, on pourra lire l'ouvrage passionnant de Kate Crawford (2023) : **Contre-Atlas de l'intelligence artificielle**. Zulma Poche.

4 Jahnich M. Martin V. (2022). **Le guide de la communication responsable**. ADEME.

5 The Shift Project (mai 2023). « Planifier la décarbonation du système numérique en France, cahier des charges. » https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2023/05/Note-danalyse_Planifier-la-decarbonation-du-systeme-numerique-en-France_Mai2023.pdf.

6 Chiffres 2020. Cf. Cardon D., Parasie S., Ricci Donati (2023). **Atlas du numérique**. SciencesPO les presses.

7 Cf. Durand C., Keucheyan R. (2024). **Comment bifurquer. Les principes de la planification écologique**. Zones

usages les plus gourmands, notamment les usages récréatifs (vidéo en ligne, etc.). Comme le rappelle une étude publiée en 2024 par le collectif GreenIT.fr⁸, « *bien qu'elle ne corresponde qu'à environ 5 % des impacts environnementaux des centres informatiques, l'empreinte de l'intelligence artificielle en Europe est déjà loin d'être négligeable. Et elle devrait augmenter chaque année de 20 à 25 % par an dans la prochaine décennie* ».

La création de textes, d'images ou de vidéos par une IA générative nécessite énormément de calcul informatique, lors de la phase d'entraînement mais surtout d'utilisation. Un article du *Monde* nous rappelle qu'une requête sur un assistant comme ChatGPT consomme dix fois plus d'électricité qu'une recherche sur Google, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Dernier chiffre à ce propos, selon l'organisation non gouvernementale (ONG) Data For Good, spécialisée dans la production de données sur les technologies, 100 millions d'utilisateurs de la dernière version de ChatGPT, avec une conversation par jour, émettraient autant de CO₂ en un an que de 100 000 à 364 000 Français⁹. La sobriété numérique vise à circonscrire l'utilisation des outils numériques (tablettes, ordinateurs, téléphones, etc.) au strict minimum, c'est-à-dire les utiliser seulement quand on ne peut pas faire autrement. Or, on sait très bien que les technologies digitales promues par les GAFAM développent des mécanismes d'addiction très forte¹⁰. C'est notre responsabilité en tant qu'enseignants d'expression-communication d'informer les étudiants sur ces enjeux.

2^e point : la montée en compétence de nos étudiants. Concernant ce point, je me permets de renvoyer à ce que j'avais écrit dans le rapport moral 2022 de l'AECIUT. L'activité d'écriture d'un rapport ou d'un mémoire de recherche joue un rôle certain dans le processus de construction de l'identité professionnelle et de l'auctorialité, en cherchant à inclure les étudiants dans « *la communauté des praticiens réflexifs à l'université* »¹¹. Les anthropologues de l'écriture nous ont depuis longtemps enseigné que la lecture et l'écriture nous permettent de franchir un degré accru d'abstraction. L'écriture a une dimension « *magique* »¹²: ce n'est pas qu'un simple outil mnémotechnique, elle a une fonction épistémologique essentielle. « *La culture écrite contribue à la pensée, dans ce sens qu'elle transforme les pensées elles-mêmes en objets dignes de réflexion* » (Olson)¹³. Le terme d'IA est un anthropomorphisme négatif, car il trouble la frontière entre le vivant et le non-vivant, et ne saurait se substituer aux dispositifs pédagogiques visant à développer l'esprit critique et la créativité. Notre but est de rendre compétents les étudiants, en matière de communication écrite notamment, et certainement pas de fabriquer des « *avares cognitifs* », selon la belle expression de G. Bronner¹⁴.

Cette montée en compétence passe par l'exercice de l'écriture et de la réécriture. Le prix d'écriture des IUT offre aux enseignants et aux étudiants un temps pour se consacrer à l'écriture créative et argumentative. Depuis sa création en 2019, ce prix a permis à des centaines d'étudiants de s'adonner à une pratique différente de l'écriture, et souvent de participer pour la première fois à un atelier d'écriture et un concours. Ce prix contribue modestement à renforcer la compétence en expression écrite, qui s'effectue sur le temps long. Savoir écrire, c'est comme apprendre à jouer d'un instrument de musique, apprendre les rudiments et les finesses d'un sport. Sans ignorer l'apport des technologies numériques, bien pratiques à beaucoup d'égards, conçoit-on sérieusement un monde dans lequel seuls des robots feraient du sport et de la musique à notre place ? Enfin, et ce sera mon dernier mot : si la personne se revendique l'auteur d'un texte écrit par un robot, elle tombe dans le délit du plagiat, et commet tout simplement une faute morale. Le jury du prix d'écriture aura donc recours si nécessaire à un logiciel de

8 Bordage F. (aout 2024). « Quels sont les impacts environnementaux de l'IA ? ». <https://www.greenit.fr/2024/08/15/quels-sont-les-impacts-environnementaux-de-lia/>.

9 Garric A., Picard A. (2024,). « Climat et IA : des promesses au lourd bilan carbone ». *Le Monde*.

10 Cf. la conclusion « Pour une sobriété numérique », in Caron M., Maurel (2023). ***Penser la transition numérique. Vers un monde digital durable***. Les éditions de l'atelier.

11 Jaubert M., Lhoste Y. (2019). La polyphonie discursive dans les écrits de recherche en formation des enseignants. In Niwese M., Lafont-Terranova J., Jaubert M. ***Écrire et faire écrire dans l'enseignement postobligatoire***. Presses universitaires du Septentrion.

12 Scheepers C. (dir.) (2021). ***Former à l'écrit, former par l'écrit dans le supérieur***. Deboeck supérieur

13 In Scheepers C. (2021).

14 Bronner G. (2022). ***Les lumières à l'ère numérique***. Rapport de la commission.

détection des logiciels d'IA générative. Mais nous faisons confiance aux étudiants pour s'investir pleinement dans cette activité, et ainsi en ressortir grandis intellectuellement, et fiers de leur œuvre.

Règlement

Article 1^{er}. Préambule

L'association des enseignants de communication en IUT décerne un « prix d'écriture des IUT » en partenariat avec les IUT de Bordeaux, Aix-Marseille (site de Gap) et l'association des Directeurs d'IUT. Elle en délègue l'organisation à un comité d'organisation composé de trois de ses membres, enseignants et enseignant-chercheur à l'IUT de Bordeaux, Brest et Gap : Julie, Géan, Valérie Rodier-Bellec et Pascal Plouchard.

Ce prix d'écriture des IUT vise à récompenser des textes rédigés par des étudiants inscrits en IUT dans le cadre d'un atelier d'écriture organisé au sein des cours d'expression-communication.

Article 2. Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques poursuivis par l'instauration de ce prix sont multiples.

- Il s'agit d'abord d'encourager les enseignants d'expression-communication à travailler l'écriture et la réécriture au sein d'un « atelier d'écriture », dont les nombreuses vertus pédagogiques ne sont plus à démontrer. Ce dispositif permet en effet de développer et d'améliorer la compétence scripturale des étudiants en contribuant à modifier la représentation trop souvent négative qu'ils ont de leurs propres capacités à s'approprier le langage en général et l'écrit en particulier. Ainsi, en (re)prenant confiance, les étudiants peuvent-ils se lancer dans l'aventure de l'écriture, plutôt que dans l'écriture d'une aventure, pour reprendre la fameuse formule de Jean Ricardou ;
- Il s'agit ensuite de travailler la langue en améliorant le matériau linguistique des étudiants – orthographe, syntaxe – autrement que par les traditionnels « exercices de remédiation » qui, pratiqués la plupart du temps de manière décontextualisée, comme « hors-sol », s'avèrent d'un intérêt pédagogique limité ;
- Il s'agit également de valoriser les travaux des étudiants et leur implication par leur investissement dans une activité d'écriture personnelle et collaborative, d'écoute des autres sujets écrivains, et de tissage final des textes ;
- Il s'agit enfin d'apprendre à mettre en œuvre des qualités demandées ou imposées par une forme ou un genre textuel, par exemple celle d'argumenter ou celle de rédiger avec précision et concision, des qualités d'expression écrite expressément recherchées dans la sphère professionnelle ; ce qui explique le choix d'un format d'écriture bref, emprunté aux genres de presse ou à d'autres genres littéraires.

Article 3. Éloge de la réécriture

L'intérêt de développer les ateliers d'écriture au sein de la filière technologique n'est plus à démontrer. Mettre « *l'accent sur le faire écrire/réécrire dans des genres créatifs et / ou réflexifs variés [sont] une propédeutique à la nécessaire acculturation à des genres scolaires / académiques / littéraires et professionnels* »¹⁵. Parce que l'écriture est une opération complexe, au sein de l'AECIUT, nous avons toujours encouragé une didactique de la réécriture. C'est ainsi qu'a été créé en 2019 le prix d'écriture des IUT, pour offrir aux étudiants un espace d'écriture, une occasion de fabriquer une œuvre, certes modeste en termes de volume, mais une œuvre personnelle et aboutie.

Pendant ce temps dédié à l'écriture, l'étudiant peut reprendre son texte, revenir autant de fois qu'il le veut pour embellir sa production. C'est dans ce processus de reprise qu'il améliore la qualité de son texte, élabore et affine sa pensée. Ralentir sa production langagière, retourner sur le déjà-dit, multiplier les jets d'écriture et aboutir à un texte définitif : c'est à ce prix que l'étudiant devient expert en

¹⁵ Lafont-Terranova Jacqueline, Retour sur la troisième partie : des pratiques et des dispositifs innovants, innovants en quoi et pour quels bénéfices ? *Écrire et faire écrire dans l'enseignement postobligatoire, enjeux, modèles et pratiques innovante*, M. Niwese, J. Lafont-Terranova, M. Jaubert (dir.), Presses universitaires du Septentrion, 2019.

communication écrite. C'est aussi à travers ce cheminement qu'il devient *auteur* de son texte et qu'il peut présenter le fruit de son travail à d'autres *lecteurs*.

Or, dans ce cadre, l'intelligence artificielle amoindrit voire supprime ce dialogue fructueux entre cheminement de la pensée et élaboration du texte. Alors que les outils numériques tels que le traitement de texte sont fort utiles et nous accompagnent quotidiennement, aucune intelligence artificielle ne pourra compenser l'intérêt de ce processus de réécriture, de cette activité réflexive, qui est aussi un outil de construction de la pensée. Nous encourageons donc les étudiants à se lancer dans cette aventure de l'écriture, avec les efforts que cette dernière requiert, et à ne pas céder au mirage du tout-fait technologique, qui n'apportera qu'un sentiment de culpabilité et de vide.

Article 4. Sujet et consignes d'écriture

Les étudiants concourant à ce prix sont appelés à rédiger un texte répondant à la consigne d'écriture définie par le comité d'organisation. Si l'enseignant souhaite faire travailler l'écriture collaborative, une équipe de deux étudiants est autorisée à concourir. Voici le sujet de la septième édition :

Le coup de la liberté

Depuis la révolution islamique de 1979, en Iran, le régime impose à toutes les femmes de se couvrir la tête, le cou et les cheveux d'un voile. Le 13 septembre 2022, Mahsa Jina Amini¹⁶, une jeune étudiante iranienne, âgée de 22 ans, est arrêtée pour port non conforme de voile, selon les prescriptions des mollahs. La police des mœurs lui reproche un « port lâche » de son hidjab. La jeune femme décède à l'hôpital le 16 septembre après avoir été battue violemment par la police et être tombée dans le coma pendant sa garde à vue. Le 17 septembre, ses funérailles dans son Kurdistan natal se transforment en contestation politique, qui s'étendra en Iran. Le mouvement « Femme, vie et liberté » est né. Les manifestations se multiplient dans le pays. De nombreuses femmes publient des vidéos sur les réseaux sociaux, vidéos dans lesquelles elles coupent leurs cheveux et enlèvent leur hidjab. Les hommes rejoignent ce mouvement de contestation enclenché par ces femmes. Ce mouvement est à l'origine de la résurrection des mouvements féministes en Iran. Mais le régime iranien va réprimer durement cette révolte : on compte plusieurs centaines de morts et des milliers d'arrestations. En 2023, le régime iranien a durci les lois concernant le port du hidjab. Depuis 1979, les femmes sont particulièrement victimes de cette violence d'État. Considérées comme la moitié d'un homme, elles sont muselées, on leur interdit certains métiers, on leur impose le port du voile, et la liste n'est pas close.

Malgré la répression abominable, le combat des femmes iraniennes continue. Mahsa Amini est devenue le symbole de la résistance des femmes et du combat pour la liberté en Iran. Ses parents ont fait graver sur son tombeau la phrase suivante : « *Masha Amini, tu n'es pas morte. Ton nom est devenu un mot de passe* ».

Le sujet du prix d'écriture 2025 consiste pour les étudiants à choisir un homme ou une femme mort-e ou emprisonné-e pour avoir défendu la liberté et la justice. Dans une première page, les étudiant-e-s raconteront l'histoire de cette personne (choisir obligatoirement une personne de l'époque contemporaine, à partir des années 2000). Ils ou elles choisiront une période de sa vie et rédigeront un texte à la 1^{re} personne, en se mettant « dans la peau » de cette personne, en décrivant ce qu'elle a vécu et comment elle l'a vécu jusqu'à sa mort ou son emprisonnement. En page 2, les étudiant-e-s justifieront ensuite le choix de cette personne, et présenteront ce qu'ils ou elles seraient prêt-e-s à accomplir pour la défense de la liberté et la justice (quelle cause aimeraient-ils/elles défendre ? quelles actions seraient-ils/elles prêt-e-s à mener ?). Le texte sera régulièrement ponctué d'une phrase averbale, composée par exemple d'un mot avec une syllabe finale en -tion (abomination, etc.).

Éléments de bibliographie

Adler L. (Réalisatrice et présentatrice) (25/08/2024). Femmes d'exception. « [Mahsa Amini, femme, vie, liberté](#) ». *France Inter*

¹⁶ Ce sujet d'écriture a été directement inspiré par l'émission « Femmes d'exception. Masha Amini, femme, vie, liberté », diffusée le samedi 25 août 2024 sur France Inter, émission produite et présentée par Laure Adler.

Golshiri G. (29/10/2023). « [En Iran, une adolescente meurt dans des circonstances suspectes qui rappellent la mort de Mahsa Amini](#) ». *Le Monde*

Mâlin J. (13/09/2023). « [Mort de Mahsa Amini : en Iran, un an de protestations et de féroce répression](#) ». *La Croix*

Article 5. Inscription

L'enseignant d'expression-communication d'un IUT qui souhaite faire concourir ses étudiants à ce prix adresse simplement un email à pascal.plouchard@univ-amu.fr, avant le **10 janvier 2025**, en précisant :

- le nombre d'étudiants concernés ;
- le nom de l'enseignant ;
- la spécialité du BUT.

Par son inscription, l'enseignant d'expression-communication s'engage à faire travailler ce sujet d'écriture en classe, sous la forme d'un « atelier d'écriture » qu'il animera lui-même. Il s'engage donc à ne pas recourir à l'appui technique d'un intervenant extérieur (un écrivain par exemple).

Article 6. Envoi des textes et présélection

L'envoi des textes au comité d'organisation se fera par courriel au plus tard le **29 avril 2025**.

L'envoi sera adressé au comité d'organisation à l'adresse suivante : pascal.plouchard@univ-amu.fr

L'envoi par courriel portera comme objet la mention suivante :

« Prix d'écriture des IUT édition 2025 : nom de l'enseignant, spécialité, IUT »

Le dossier comprendra, en pièce jointe deux fichiers regroupant l'ensemble des textes signés. Attention : ne pas envoyer 10 fichiers comprenant dix textes, mais un seul dossier comprenant les dix textes édités les uns à la suite des autres.

Seront notés en début de texte son titre, le prénom et le nom de l'étudiant (ou les deux prénoms et noms si écriture en binôme). Chaque texte sera numéroté (de 1 à 10 au maximum).

Le fichier sera nommé de la manière suivante :

« Prix-Ecriture-IUT_2025_nom de l'enseignant_iut_spécialité.docx »

Un fichier un format PDF sera également envoyé.

« Prix-Ecriture-IUT_2025_nom de l'enseignant_iut_spécialité.pdf »

Le format Word est demandé pour des raisons pratiques de sélection en vue du jury final. Le format PDF constitue une sauvegarde.

Les textes soumis au jury du prix d'écriture des IUT sont limités au **nombre de dix pour un même enseignant**. L'enseignant organisera à sa convenance les modalités de présélection des textes à envoyer.

L'ensemble des textes sera soumis à un premier jury composé de plusieurs enseignants. Ce premier tour a pour but de sélectionner une partie des textes. Un deuxième tour sera effectué par le comité d'organisation pour ne garder que **20 textes**. Les 20 textes sélectionnés pour le jury final seront anonymisés par le comité d'organisation.

NB : le jury demande aux participants de bien respecter ces consignes. La lecture et le traitement des textes demande beaucoup de travail (effectué bénévolement) ; le respect des consignes facilite énormément ce traitement.

Article 7. Grille d'évaluation du sujet 2025

Texte titré (titre à caractère incitatif)
Texte composé de deux parties : le récit à la 1 ^{re} personne de la victime morte ou emprisonnée ; la réflexion de l'étudiant
Choix intéressant et pertinent de la personne victime de l'injustice et de la violence humaine ; époque respectée

Partie 1 : sources bibliographiques (articles de presse notamment) précisées en note de bas de page
Emploi régulier de phrases averbales
Créativité, originalité
Qualité de la langue (orthographe et syntaxe)
Volume : 6500 signes espaces compris maximum, soit deux pages maximum
Police Arial taille 11 pour le corps du texte, interligne 1.15, marges étroites

Article 8. Jury

Les membres du jury sont désignés par le comité d'organisation, selon des modalités qui lui sont propres.

Le jury de l'édition 2025 sera composé de :

- le président du jury : à définir
- quelques enseignants membres de l'AECIUT

Le jury se réunira fin mai 2025. Ses délibérations relèvent du principe de la confidentialité.

Le jury décernera le prix d'écriture aux trois meilleurs textes proposés. Le jury étant souverain pour désigner les trois lauréats, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Article 9. Lauréats et devenir des textes primés

Une fois que le jury se sera prononcé, le comité d'organisation sera chargé d'avertir les lauréats, ainsi que leur enseignant. Les trois lauréats seront récompensés et recevront des cadeaux de la part de notre partenaire commercial. Il appartiendra aux IUT concernés d'organiser une cérémonie de remise des prix et d'en tenir informé le comité d'organisation en veillant à ce que leur communication internet et externe fasse bien mention des soutiens institutionnels et commerciaux.

Les textes primés seront lus par des étudiants lors des Rencontres de l'AECIUT, qui se dérouleront les 5 et 6 juin 2025, à l'IUT de Tours. Ils feront également l'objet d'une publication selon les modalités fixées par le comité d'organisation.

Article 10. Droits de propriété littéraire et artistique

Il est entendu que les auteurs des textes sélectionnés soumis au jury déclarent être les titulaires des droits de propriété littéraire et artistique et garantissent, le cas échéant, à l'AECIUT la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis, contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques.

Article 11. Cession de droits des textes primés

Les auteurs primés cèdent à l'AECIUT les droits de propriété littéraire et artistique afférents aux contributions en vue de leur exploitation dans le cadre des Rencontres de l'AECIUT, ou autres événements générés par ce prix d'écriture, et dans les conditions ci-après définies.

La présente session est consentie pour la France et les pays francophones dans le cadre de la réalisation de tous les supports de communication interne et externe.

De son côté, l'AECIUT s'engage à assurer l'exploitation des droits cédés dans des conditions propres à permettre à l'auteur la protection de son droit moral.

Conformément aux exigences de l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'AECIUT s'engage notamment à mentionner sur chaque reproduction ou représentation des contributions les nom et prénom de l'auteur, son département et son IUT de scolarisation avec la mention suivante : « Prix d'écriture des IUT ».

En revanche, l'AECIUT se réserve le droit d'adapter les contributions aux besoins de l'exploitation consentie (recadrage, numérisation, mise en forme, etc.).

La cession de droits de propriété littéraire et artistique vaut également pour la publication des textes primés, que ce soit sur le site de l'AECIUT ou de ses partenaires (y compris les IUT concernés) ou sur tout autre support.

Les auteurs n'obtiendront ni contrat d'édition ni rémunération pour cela.

Le comité d'organisation se réserve enfin le droit de publier des images des différents événements générés par ce prix d'écriture.

Article 12. Récompenses

- 1^{er} prix : 150 € en bons cadeaux et un ouvrage offert par la librairie partenaire
- 2^{ème} prix : 120€ en bons cadeaux et un ouvrage offert par la librairie partenaire
- 3^{ème} prix : 60 € en bons cadeaux et un ouvrage offert par la librairie partenaire

Article 13. Soutiens institutionnels

Le prix d'écriture des IUT bénéficie du soutien actif, sous des formes diverses et variées, des institutions suivantes :

- AECIUT (www.aeciut.fr)
- ADIUT (www.adiut.fr)
- IUT de Bordeaux (www.iut.u-bordeaux.fr)
- IUT d'Aix-Marseille, site de Gap (www.univ-amu.fr/)

Article 14. Application du règlement

Le prix d'écriture des IUT est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce prix, à quelque niveau que ce soit, implique l'acceptation pure et simple, sans la moindre réserve, du présent règlement. Le bureau de l'AECIUT, responsable de la rédaction du présent règlement, charge le comité d'organisation de veiller à sa stricte application.